

VD_FINDINFO Arrêt / 2017 / 384 vom 2. Mai 2017

VD Tribunal cantonal, 2017-05-02, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_Arr_t__2017__384

FR: VD_FINDINFO Arrêt / 2017 / 384 du 2 mai 2017

IT: VD_FINDINFO Arrêt / 2017 / 384 del 2 maggio 2017

Regeste

ACCIDENT, LÉSION CORPORELLE ASSIMILÉE À UN ACCIDENT, MALADIE PROFESSIONNELLE, DROIT D'ÊTRE ENTENDU, ATTEINTE SOUDAINE | 29 al. 2 Cst., 6 LAA, 9 LAA, 49 LPGA, 9 al. 2 OLAA

Erwägungen

E. 7

décembre 2010 sur l'assistance judiciaire civile ; RSV 211.02.3]), à quoi s'ajoutent les débours par 61 fr. et la TVA au taux de 8 %, ce qui représente un montant total de 2'505 fr. 60 pour l'ensemble de l'activité déployée dans la présente cause. Cette rémunération est provisoirement supportée par le canton, tandis que la recourante est rendue attentive qu'il lui incombera de rembourser le montant corrélatif dès que sa situation financière le lui permettra (art. 123 al. 1 CPC). Il incombe au Service juridique et législatif de fixer les modalités de ce remboursement (art. 5 RAJ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.